

Déclaration finale

L'implication des interlocuteurs sociaux et de la société civile organisée dans le cadre de la stratégie Europe 2020

Déclaration de Bruxelles – 16 septembre 2010

Réunis à Bruxelles ce 16 septembre 2010, les Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux des États membres et du Comité économique et social européen ont entamé une réflexion commune sur *"L'implication des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne UE-2020"* et adopté la présente déclaration. Celle-ci est envisagée dans le prolongement des contributions du CESE et des différents CES nationaux, telles qu'elles sont reprises notamment dans le rapport de synthèse de mars 2010 soumis au dernier Sommet de printemps. La présente déclaration s'appuie sur les réponses apportées à un questionnaire transmis aux Présidents et Secrétaires généraux relatif à l'implication de la société civile et des interlocuteurs sociaux dans la Stratégie Europe 2020.

I. Un contexte de crise et des défis considérables

- 1.1 Au niveau de la conjoncture, la situation économique tarde à se raffermir. La crise bancaire et financière s'est transformée en une crise économique et sociale profonde qui s'accompagne d'une croissance anémiée, de pertes d'emplois considérables et de difficultés dans les comptes publics de plusieurs États membres. Les Présidents et Secrétaires généraux expriment en particulier leur préoccupation par rapport à la situation sur le marché de l'emploi qui demeure extrêmement tendue ainsi que sur les conséquences économiques et sociales de la crise qui continuent de se faire sentir sur les entreprises et les travailleurs.
- 1.2 Alors même que l'Union européenne traverse une crise sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, les peuples de l'UE doivent faire face à long terme aux défis considérables que sont la mondialisation de l'économie, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, le renforcement de la cohésion sociale, l'amélioration du marché intérieur, la politique énergétique et le changement climatique, les évolutions démographiques ou encore les migrations, pour ne citer que ces quelques exemples.
- 1.3 Certes, chaque État membre garde ses spécificités et l'ampleur de l'impact de la crise varie selon les États membres. Les Présidents et Secrétaires généraux n'en expriment pas moins leur conviction qu'aussi bien les difficultés actuelles que les défis futurs sont communs et ne pourront être relevés qu'ensemble, par la somme des efforts des peuples européens.

II. La stratégie Europe 2020 au cœur du projet européen

- 2.1 Malgré le contexte actuel, les Présidents et Secrétaires généraux sont persuadés que la construction européenne doit plus que jamais offrir un projet positif, mobilisateur et d'avenir pour les peuples qui composent l'Union européenne et pour ceux qui aspirent à y adhérer.
- 2.2 Lors du Conseil européen de juin 2010, l'Union européenne a adopté un nouveau cadre général dans lequel seront menées les réformes économiques, sociales et environnementales durant les dix années à venir. Cinq grands objectifs ont été fixés pour conduire l'UE à progresser au cours de la prochaine décennie dans les domaines de l'emploi, de l'innovation et de la recherche et développement, du changement climatique et de l'énergie, de l'éducation ainsi qu'en matière de réduction de la pauvreté. Cette nouvelle stratégie place une plus grande responsabilité sur les États membres qui se sont engagés à se fixer des objectifs nationaux qui détermineront leur contribution, compte tenu de leur situation de départ, à la réalisation des grands objectifs de l'UE. La gouvernance sera renforcée: la stratégie sera pilotée au niveau du Conseil européen et les progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs seront examinés à intervalles réguliers.

III. La stratégie de Lisbonne: dix ans d'expérience en termes d'implication

- 3.1 Au sein des États membres, les rapports entre les interlocuteurs sociaux, l'implication de la société civile organisée et l'architecture des structures de décisions politiques sont variables et diversifiés mais de manière générale, les activités des CES nationaux apparaissent de plus en plus connectées à la problématique de l'intégration européenne et des échéances qu'elle fixe.
- 3.2 La stratégie de Lisbonne a mis au défi les partenaires sociaux et les autres organisations représentatives de la société civile de trouver leur place dans une stratégie vaste et complexe. Chacun avec ses outils et selon son propre mode de fonctionnement, les CES nationaux ont fourni des efforts considérables pour participer à la stratégie de Lisbonne, même si les situations varient encore en fonction des pays.
- 3.3 Les Présidents et Secrétaires généraux tiennent à souligner l'apport qu'a constitué la création de l'Observatoire de la stratégie de Lisbonne du CESE. Cet Observatoire, regroupant régulièrement au sein du CESE les CES nationaux sur des questions liées à la stratégie de Lisbonne, a constitué un outil particulièrement important en termes d'échanges d'informations et de pratiques d'appropriation entre CES nationaux. Ils souhaitent que cet outil de coopération continue à développer ses activités en adéquation avec la nouvelle stratégie Europe 2020.
- 3.4 Toutefois, malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés, les Présidents et Secrétaires généraux considèrent que la stratégie de Lisbonne est demeurée trop méconnue du grand public. Elle a peiné à mobiliser autour d'elle la société dans son ensemble ce qui s'est traduit,

de manière générale, par une implication insuffisante des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile.

- 3.5 À la lumière de l'expérience acquise durant les dix années de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, ils soulignent l'impérieuse nécessité d'accroître la légitimité et la visibilité de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Aux niveaux européen et national, il s'agit aussi de renforcer dans le cadre de l'économie sociale de marché, les interfaces d'information, de consultation, de concertation et/ou de négociation, dont les CES font diversement partie, pour que la sensibilisation et l'implication des différentes composantes de la société aux défis lancés se fassent de manière démocratique et efficace. Il s'agit de capitaliser les potentialités de la construction européenne, non pas pour définir un modèle social européen unique se substituant aux modèles nationaux, mais pour renforcer la capacité d'adaptation de ceux-ci et pour protéger chaque citoyen des risques qu'il ne peut assumer seul.

IV. Europe 2020: la nécessité d'une implication renforcée

- 4.1 À l'heure où l'Union européenne initie la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour son développement économique, social et environnemental pour les dix prochaines années, les Présidents et Secrétaires généraux soulignent l'absolue nécessité de se doter, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, d'une gouvernance assurant une implication plus forte des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile, cela pour donner une réponse concrète et immédiate à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et notamment des alinéas 1 à 3 de son article 11.
- 4.2 Pour assurer la réalisation des objectifs que s'est fixée l'Union européenne, il est nécessaire que les entreprises, les travailleurs et plus généralement les citoyens européens, ainsi que les organisations et institutions qui les représentent, soient des acteurs effectifs et pertinents du processus de convergence et d'intégration initiés par les vastes chantiers politiques de réformes socio-économiques et de développement durable.

Les Présidents et Secrétaires généraux se félicitent des considérations de la Présidence belge du Conseil emploi à la suite du Conseil informel des ministres de l'Emploi du 8 juillet 2010 qui réaffirment entre autres la nécessité d'une implication plus forte et effective des interlocuteurs sociaux dans la réalisation de la stratégie Europe 2020 tant au niveau européen que national.

- 4.3 La mise en œuvre des politiques dans le cadre de la stratégie Europe 2020 devrait servir à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. Pour être bien comprises, les réformes qu'elles induisent doivent combiner, d'une part, un cadre européen fort et, d'autre part, s'appuyer sur un modèle coopératif et équilibré entre toutes les composantes de la société et les parties concernées et ce à tous les niveaux de prise de décision.
- 4.4 Le dialogue social et le dialogue macroéconomique et plus globalement le dialogue avec la société civile sont des éléments centraux dans la poursuite équilibrée des objectifs tant au niveau des réformes structurelles que des politiques macroéconomiques. Au travers des

interactions développées, notamment au sein des CES, il s'agit pour l'essentiel de répondre aux besoins d'une économie performante et globalisée ainsi qu'à la volonté des citoyens européens de bénéficier d'emplois de qualité, d'un cadre de vie agréable et sain ainsi que des autres vecteurs d'intégration socio-économiques.

- 4.5 Ce dialogue doit être assuré à tous les niveaux: européen, national, régional et local. Pour mener à bien ce projet, l'articulation optimale des politiques entre le niveau international, communautaire et national est primordiale. Les interfaces entre la dimension européenne et nationale doivent être constamment perfectionnées. Les consultations publiques nationales ou européennes constituent une amélioration indéniable mais elles mettent sur un même pied d'égalité le simple citoyen, les organisations non élues démocratiquement et les instances dont l'action se base sur une légitimité démocratique.
- 4.6 Si le dialogue social européen est reconnu dans le Traité, sa place doit être renforcée en pratique dans les différentes étapes du processus institutionnel. Il conviendrait ainsi d'accorder de l'importance au point de vue des interlocuteurs sociaux tant au stade de la conception que de la mise en œuvre des politiques fondées sur des recommandations et coordinations. Leur consultation reste limitée dans le cadre des méthodes ouvertes de coordination mises en place par la Commission sur les politiques sociales, notamment en matière de retraite ou de politiques de l'emploi, si l'on excepte le Sommet social tripartite, lequel devrait s'articuler plus adéquatement avec les initiatives du Président du Conseil européen.
- 4.7 La stratégie Europe 2020 initie de nouveaux principes de gouvernance. Ceux-ci exigent de tout le monde de bien situer et comprendre la démarche communautaire mais également les diversités nationales et régionales. Ces diversités doivent dorénavant être mieux prises en compte, mieux gouvernées à tous les niveaux de décision en impliquant tous les acteurs concernés et en coordonnant leurs actions. En ce sens, la fixation des objectifs nationaux en phase avec les orientations de l'Union européenne devraient rencontrer certaines de ces préoccupations et remédier à plusieurs des carences du passé.
- 4.8 Les Présidents et Secrétaires généraux encouragent une meilleure articulation entre les dynamiques des plans nationaux de réformes et des plans de stabilité et de croissance qui devrait se traduire dorénavant par une implication plus appropriée des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile aux différentes procédures de consultation.

V. Pistes pour une implication renforcée

- 5.1 Les travaux menés par le CESE et les CES nationaux dans le cadre de l'Observatoire de Lisbonne ainsi que dans le cadre de la préparation de la présente déclaration ont montré qu'au-delà des différences nationales, il existe certains facteurs communs pouvant favoriser voire conditionner l'implication des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile aux politiques européennes.

Ces facteurs ont trait à:

– La clarté et la lisibilité de la stratégie européenne

5.2 Les Présidents et Secrétaires généraux attirent l'attention sur l'importance de réaliser un effort particulier de clarté et de lisibilité des politiques européennes. En effet, la stratégie menée par l'Union européenne se caractérise aujourd'hui par une grande complexité réglementaire et institutionnelle. Une plus grande clarté concernant les politiques menées et les instruments mis en œuvre dans le cadre de ces politiques constitue un préalable nécessaire à l'effectivité de l'appropriation des objectifs fixés par la stratégie. De plus, une plus grande transparence et coordination des débats qui se déroulent au sein, par exemple, des Comités européens (CPE, Comité économique et financier, emploi et protection sociale) ne peuvent que renforcer la légitimité des instances européennes.

– L'association systématique des CES à la stratégie

5.3 Pour les thématiques européennes, plusieurs CES participent déjà très largement au maillage institutionnel de la consultation et/ou de concertation sociale au sein de leurs pays respectifs. Selon les cas, ces procédures de participation sont organisées par la loi, par des modalités ad hoc et/ou ponctuelles. Certains CES privilégient plutôt des canaux de dialogue formel ou informel avec les autorités publiques et singulièrement avec le coordinateur national "Stratégie Lisbonne". D'autres ont opérationnalisé les parties prenantes au sein d'un observatoire du développement durable. Des auditions régulières et informelles sont parfois organisées avec, notamment, des ministres, des délégations de parlementaires, la Représentation permanente auprès de l'Union européenne ainsi qu'avec les représentants auprès des Comités européens ou encore des membres de cabinets ministériels. Ces différentes formes de participation des Conseils économiques et sociaux s'inscrivent dans l'ensemble des systèmes existants de participation et consultation des partenaires économiques et sociaux.

5.4 **Dans le cadre des systèmes de participation et de consultation, au sein desquels les CES jouent leur rôle, et en tenant compte de la diversité des modalités, les Présidents et Secrétaires généraux des CES nationaux désirent réaffirmer leur volonté d'être associés, conformément à leurs compétences spécifiques et aux pratiques établies dans chaque pays,** à la préparation des positions politiques défendues par leur pays sur la scène européenne et aux dispositifs d'application des règles européennes. Cela s'avère particulièrement nécessaire au niveau des différents processus de coordination inscrits dans le plan national de réforme, des grandes orientations de la politique économique des États membres et des lignes directrices en termes d'emploi ainsi qu'au niveau de la méthode ouverte de coordination en matière sociale.

– L'accès à l'information

5.5 L'une des demandes récurrentes est que les CES soient tenus informés en temps voulu des questions, initiatives et évaluations qui touchent à la Stratégie. Le bon fonctionnement de la communication permettrait aux parties intéressées de défendre leurs intérêts ou d'intervenir au niveau de l'orientation des textes et ce, dès les premières étapes de la consultation.

– L'organisation d'un vrai dialogue avec les partenaires sociaux et la société civile organisée

5.6 L'organisation d'un vrai dialogue par les pouvoirs publics à des moments clés de la stratégie, permettant aux CES nationaux d'influer sur le processus de décision politique apparaît également comme un facteur essentiel pour motiver la participation des acteurs concernés par la stratégie. La prise en compte des avis est également une culture à promouvoir pour favoriser l'implication des CES nationaux.

– La mise en place de délais de consultation réalistes

5.7 Souvent, les calendriers des travaux européens sont mal connus et les délais de consultation trop brefs pour permettre aux CES de se positionner en temps utile dans les procédures envisagées. Les Présidents et Secrétaires généraux soulignent que pouvoir examiner les versions provisoires des textes avant leur adoption par les autorités politiques et y apporter leurs contributions en temps utile est une exigence essentielle pour une vraie implication de leur part.

– L'échange d'informations et de pratiques entre CES

5.8 Les CES soulignent l'intérêt que représente l'échange entre eux d'expériences et de pratiques par rapport à leur participation à la mise en œuvre des politiques européennes. L'importance d'outils tels que l'actuel observatoire de Lisbonne du CESE ou le CESLink doit être mise en conformité avec le nouveau système de gouvernance de la stratégie. Les contributions fournies par les CES nationaux, dans lesquelles ceux-ci relatent brièvement les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, leurs bonnes pratiques et leurs propositions en termes d'appropriation, sont une importante source d'information et seront mises en ligne pour être accessibles via CESLink.

*

* *

Les Présidents et Secrétaires généraux s'inscrivent derrière ces différentes pistes pour renforcer l'implication des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile à la stratégie Europe 2020 et réitèrent leur soutien à la poursuite d'une structure au sein du CESE inspirée de l'Observatoire de Lisbonne, adaptée pour répondre aux demandes de la nouvelle stratégie Europe 2020. L'échange d'information réalisé dans le cadre de cette structure pourrait, en s'inscrivant dans la durée, décrire de manière plus détaillée les actions des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile dans les différents pays et faire ainsi encore mieux connaître leur participation à la nouvelle stratégie Europe 2020.
